

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237631001

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm sur le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 32 776 654,38 \$ (contrat: 26 966 035,29 \$ + contingences : 4 044 905,29 \$ + incidences : 1 765 713,79 \$), taxes incluses. Appel d'offres public no 10418 - (6 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237631001

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm sur le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 32 776 654,38 \$ (contrat: 26 966 035,29 \$ + contingences : 4 044 905,29 \$ + incidences : 1 765 713,79 \$), taxes incluses. Appel d'offres public no 10418 - (6 soumissionnaires)

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Division infrastructures réseau principal du Service de l'eau ont expliqué que la Direction des réseaux d'eau a identifié un besoin de construction d'une nouvelle conduite principale d'aqueduc de 900 mm de diamètre dans l'axe du boulevard de Pierrefonds, sur une longueur de 4 500 mètres, afin de sécuriser l'alimentation en eau de l'est du réseau de Pierrefonds, notamment de Dollard-des-Ormeaux. Les travaux de la première phase ont été effectués en 2022. Le présent dossier décisionnel vise ceux de la deuxième phase de cet important projet sur le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, sur une longueur d'environ 2 500 mètres. Les travaux, qui doivent débiter en novembre 2023, s'échelonnent sur près de deux ans.

Après avoir décrit la nature des travaux, les personnes invitées ont présenté les détails du contrat et passé en revue les étapes de l'appel d'offres, publié du 25 avril au 13 juin 2023. Pendant cette période, cinq addenda ont été émis, dont l'un pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Ils ont tenu à préciser qu'ils ont répondu aux questions au fur et à mesure, ce qui explique la parution rapprochée des addenda. Parmi les 18 preneurs de documents, cinq étaient des sous-traitants, quatre des

fournisseurs et six ont déposé une soumission. La plus basse soumission s'est avérée être celle de Duroking Construction, dont l'écart avec l'estimation était de (-6,67%) et de 5,38% avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Étant donné que l'écart est en faveur de la Ville, les personnes invitées ont recommandé d'accorder le contrat à l'adjudicataire.

Durant la période d'échanges et de questions qui a suivi la présentation, la Commission a demandé des clarifications au sujet d'un passage dans le sommaire décisionnel qui stipule que (...) *l'état de la conduite existante ne justifie pas son remplacement (...)*. Pourquoi alors procéder à la construction d'une nouvelle conduite? se sont demandé les membres. Les invités ont expliqué qu'il y a sous le boulevard Pierrefonds une conduite de 500 mm qui a une double fonction, de transport et de distribution. Celle-ci n'est toutefois plus suffisante pour desservir le secteur. C'est pourquoi une conduite de 900 mm doit être construite en parallèle. Lorsque la nouvelle conduite principale sera en place, l'ancienne jouera principalement un rôle de distribution.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division infrastructures réseau principal du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237631001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.